



Commission locale des usagers

Commission extraordinaire du 31 juillet 2020





Ordre du jour

- Point sur la situation hydrologique

- Stratégie d'exploitation
 - Point par itinéraire
 - Focus sur le Latéral à la Loire
 - Focus sur le canal de Bourgogne
 - Focus sur le canal du Centre

- Actualités du réseau
 - Point sur prestations faucardage
 - Seille

- Questions/réponses



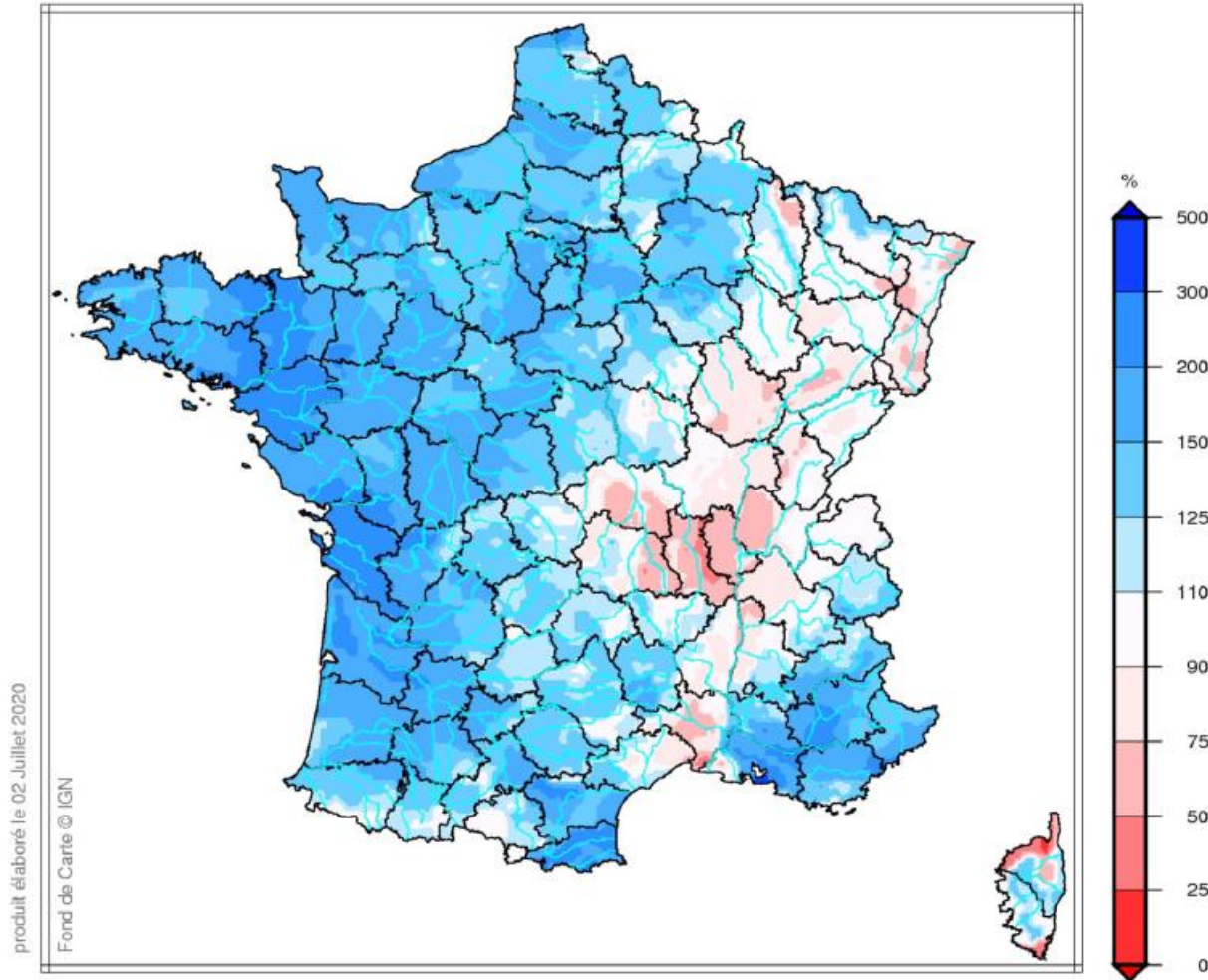
Point sur la situation hydrologique

Point sur la situation hydrologique

Rapport à la normale du cumul des précipitations efficaces (Météo France)



France
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations efficaces
De Septembre 2019 à Juin 2020

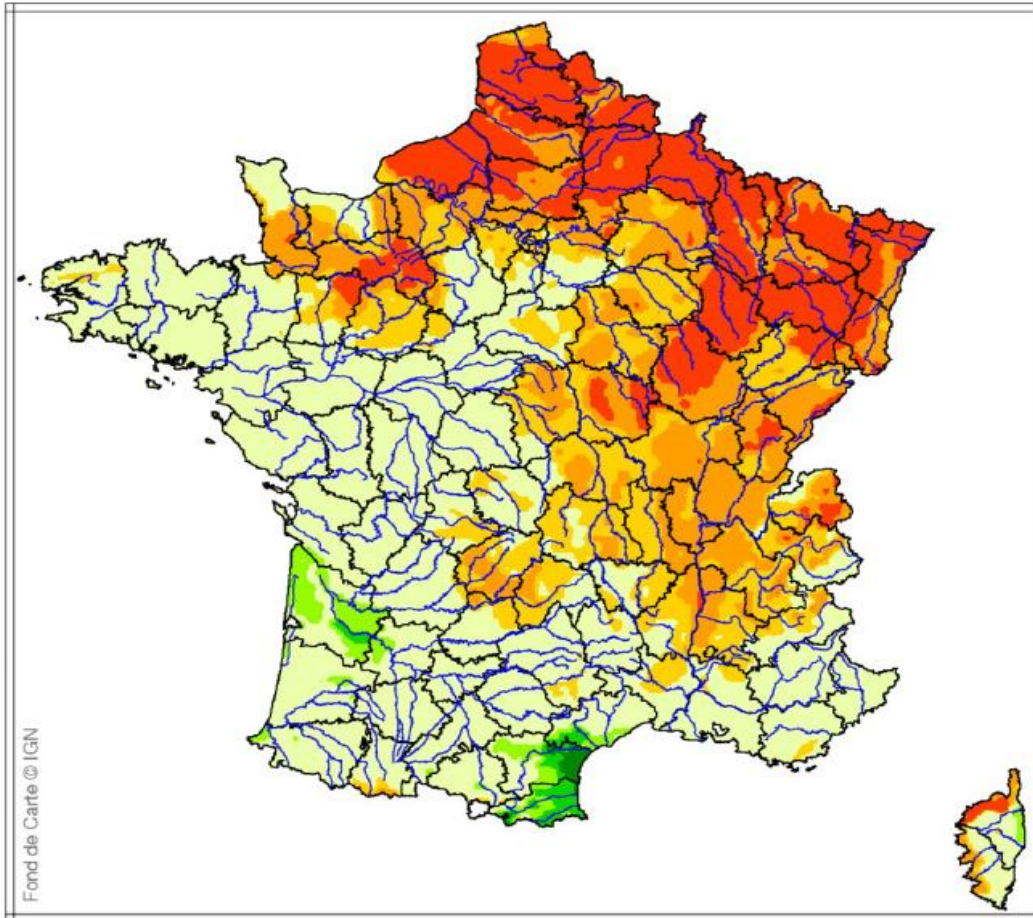




Indicateur du niveau d'humidité des sols (Météo France)



Indicateur du niveau d'humidité des sols sur 3 mois (SSWI 3 mois)
D Avril à Juin 2020



produit élaboré le 07 Juillet 2020

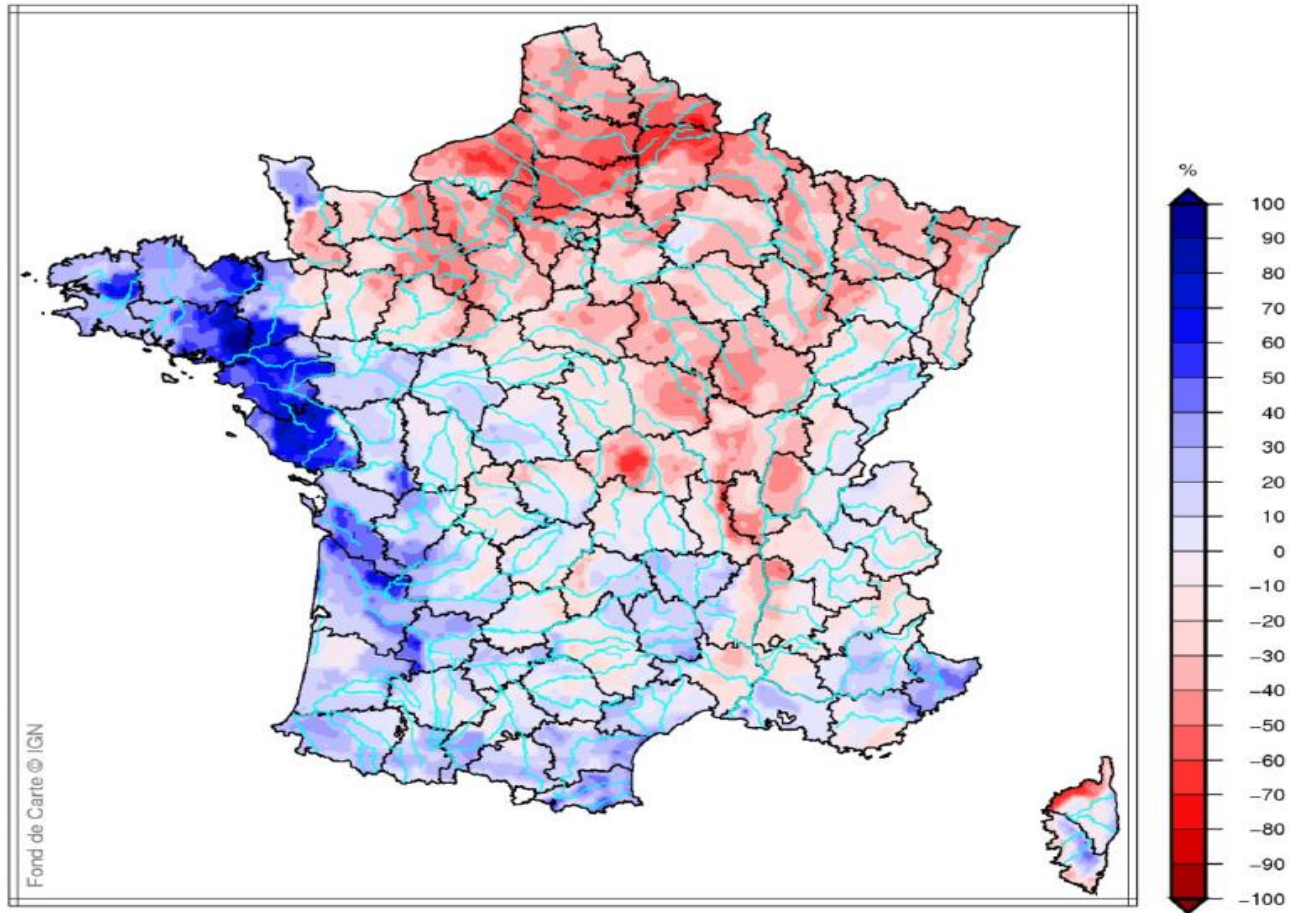
Fond de Carte © IGN



Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols



France
Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d'humidité des sols
le 1 Juillet 2020



Point sur la situation hydrologique



Débits des rivières alimentant les voies d'eau

Rivières, voie d'eau associée,	Station référence	Débit réservé (m3/s)	Débit actuel (m3/s)	Situation	Tendance	Commentaires
Armançon Canal de Bourgogne	Tronchoy (89)	2,0	2	☹️	➡️	Débits équivalents au débit réservé
	Brienon (89)	2,9	2,9			
Ouche Canal de Bourgogne	Plombières (21)	0,61	0,7	😊	➡️	Débit inférieur à la moitié du débit moyen mensuel (36%)
Loire - Canal Latéral Loire	Gien (45)	43	48	😊	➡️	Débit inférieur à la moitié du débit moyen mensuel (35%)
Allier - Canal Latéral Loire	Cuffy (58)	17	21,3	😊	➡️	Débit inférieur à la moitié du débit moyen mensuel (37 %)
Aron Canal Nivernais Versant Loire	Verneuil (58)	1,8	0,7	☹️	➡️	Débit inférieur au débit réservé
Loing Canal du Loing	Montbouy	0,2	0,1	😊	➡️	Débit inférieur au débit réservé à Montbouy, Débits inférieurs au débit moyen mensuel à Chalette et Episy(62% et 54%)
	Chalette s/Loing	1,2	3			
	Episy (77)	1,8	5			
Bourbince - Canal du Centre	Blanzay (71)	0,1	0,3	☹️	➡️	Débits inférieurs au débit moyen mensuel à Blanzay (71%) et inférieur au débit réservé à Vitry
	Vitry en Charollais (71)	0,76	0,6			
Arroux - Canal du Centre	Rigny-sur-Arroux (71)	2,7	0,8	☹️	➡️	Débit inférieur au débit réservé
Dheune - Canal du Centre	Santenay (21)	0,24	0,24	☹️	➡️	Débit équivalent au débit réservé

- 😊 situation satisfaisante
- 😊 situation à surveiller
- ☹️ situation critique

Point sur la situation hydrologique

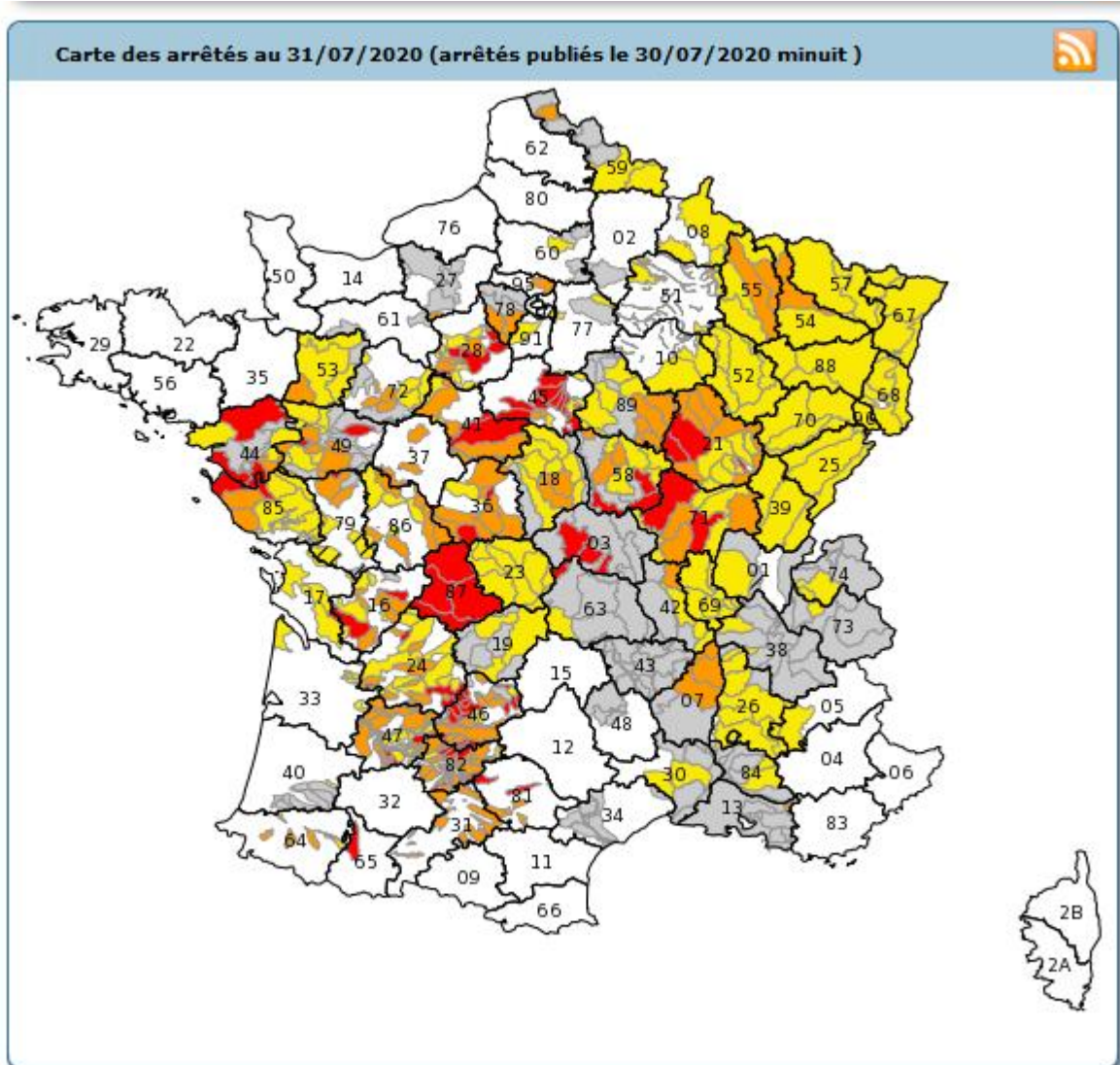


▮ Débits des rivières navigables

Rivières, voie d'eau associée,	Station référence	Débit réservé (m3/s)	Débit actuel (m3/s)	Situation	Tendance	Commentaires
L'Yonne amont Canal du Nivernais	Dornecy (58) Clamecy (58)	0,92 --	3,5 4,6	☹	↗	Débit inférieur au débit moyen mensuel (60%)
L'Yonne aval L'Yonne navigable	Gurgy (89) Joigny (89) Pont s/ Yonne (89)	4,1 -- 9,57	30,3 13,6 30,6	☹	→	Débit supérieur au débit moyen mensuel à Gurgy et inférieur à Pont (72%)
La Seille La Seille navigable	Louhans (71) (pas de débit)	--	0,36 m	☹	→	

☺- situation satisfaisante ; ☹ situation à surveiller ; ☹ situation critique

Point sur les arrêtés sécheresse



Légende de la carte

✓ Départements

Restrictions par département

- Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
- Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
- Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
- Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)
- Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

Point sur la situation hydrologique

Point sur les arrêtés sécheresse

Le 31 juillet 2020

Le 16 juillet 2020

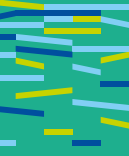
Départements	Vigilance max département	Bassins versants DTCS	Début de validité	Lien vers arrêté préfectoral
01	■	/	22/04/2020	
21	■	Amançon amont : ■	06/07/2020	AP 21 Carte 21
42	■	Loire aval barrage Villerest : ■	23/04/2020	AP 42
45	■	Trézée : ■ Solin : ■	16/06/2020	AP45_Trézée AP45_Solin
58	■	Yonne aval : ■ Allier : ■ Loire aval : ■ Aron : ■ Acolin : ■	26/06/2020	AP 58 Carte 58
71	■	Bourbince : ■ Dheune : ■ Arroux : ■	09/07/2020	AP 71
89	■	Amançon amont : ■ Amançon aval : ■ Yonne amont : ■ Yonne aval : ■ Loing amont : ■	06/07/2020	AP 89

Légende

■ Vigilance ■ Alerte ■ Alerte renforcée ■ Crise

Les départements non mentionnés dans le tableau ne font pas l'objet d'arrêté sécheresse.

Départements	Vigilance max département	Bassins versants DTCS	Début de validité	Lien vers arrêté préfectoral
01	■	Seille (Bresse) : ■	21/07/2020	AP 01
03	■	Besbre : ■	29/07/2020	AP 03
18	■	Bassin de la Loire : ■	24/07/2020	AP 18
21	■	Armançon amont : ■ Ouche amont : ■ Dheune : ■	20/07/2020	AP 21 Carte 21
42	■	Loire à l'aval de la retenue de Villerest	16/07/2020	AP 42
45	■	Loing amont : ■ Trézée : ■ Solin : ■	09/07/2020	AP45_Loing AP45_Solin Carte 45
58	■	Yonne aval : ■ Allier : ■ Loire aval : ■ Aron : ■ Acolin : ■	28/07/2020	AP 58 Carte 58
71	■	Bourbince : ■ Dheune : ■ Arroux : ■ Seille : ■	25/07/2020	AP 71
77	■	/	22/07/2020	AP 77
89	■	Armançon amont : ■ Armançon aval : ■ Yonne amont : ■ Yonne aval : ■ Loing amont : ■ Cure : ■	24/07/2020	AP 89 Carte 89



Eléments de contexte climatique

Tendances prochain trimestre (prévisions Météo France août à octobre 2020):

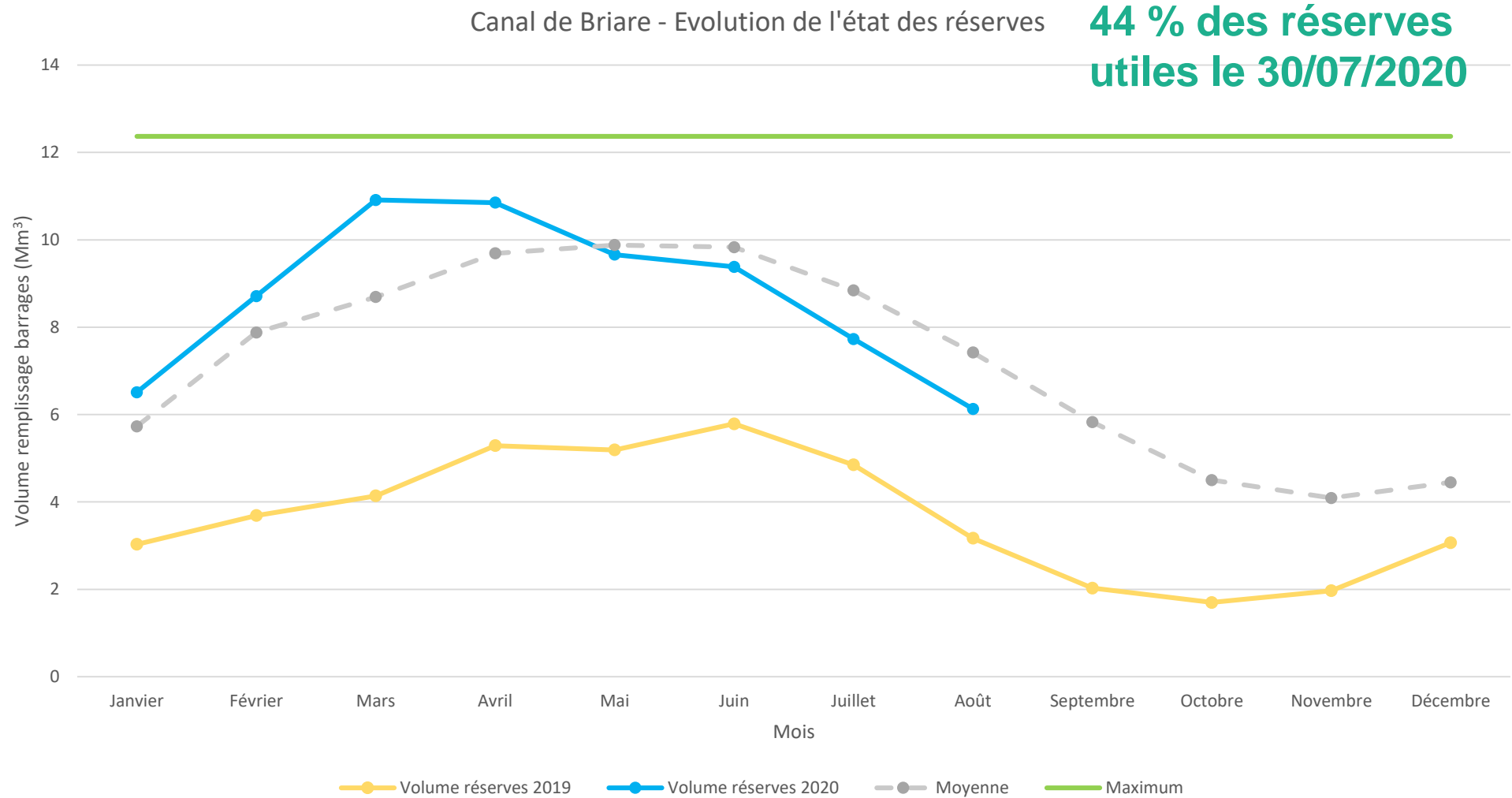
- Températures : pas de scénario privilégié
- Précipitations : pas de scénario privilégié

Tendances pour les jours à venir (prévisions Météo France):

- Conditions anticycloniques prévues sur les 10 prochains jours (2-3 jours de pluies éparses possibles)

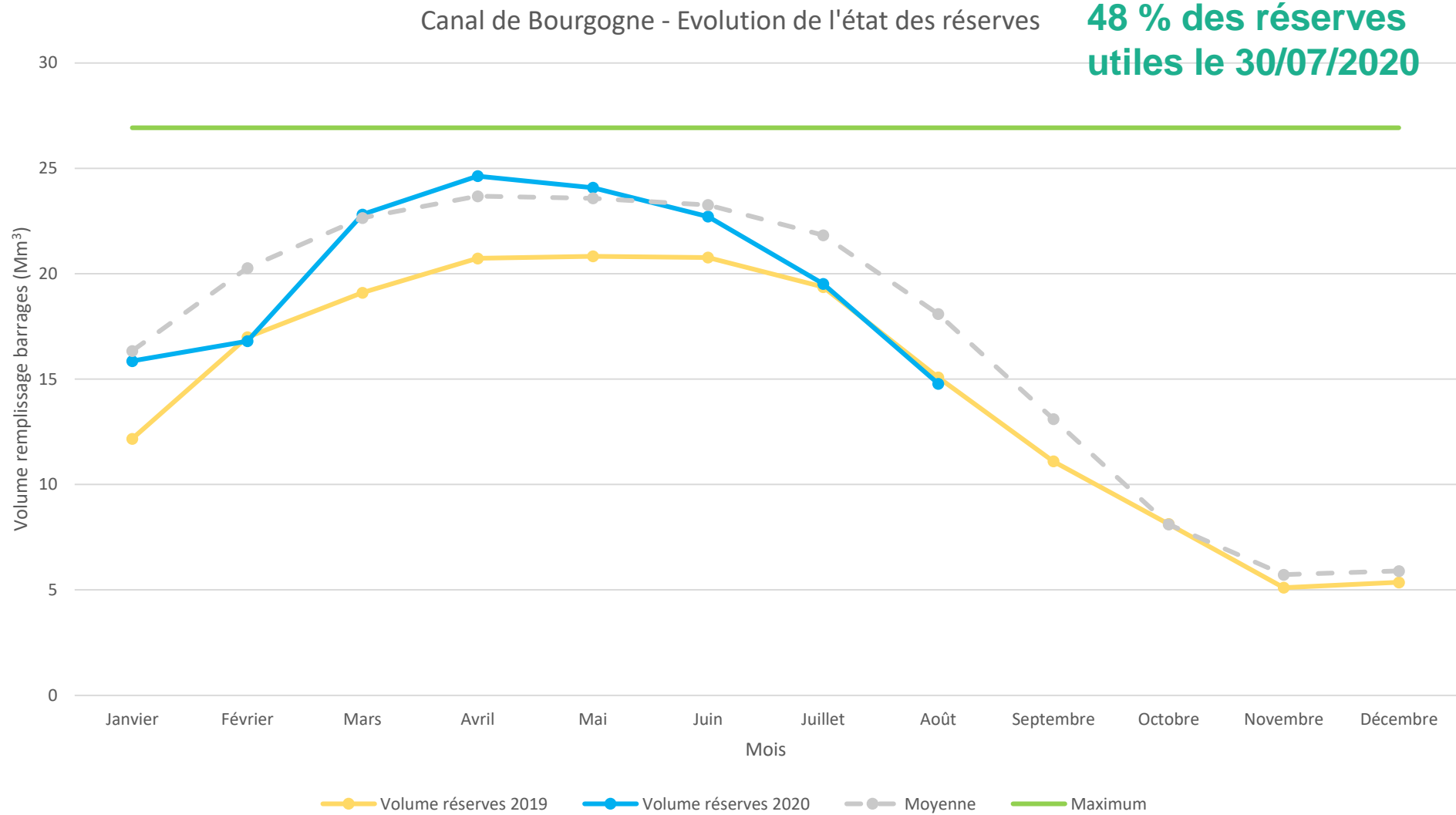


Etat des réserves en eau : canal de Briare





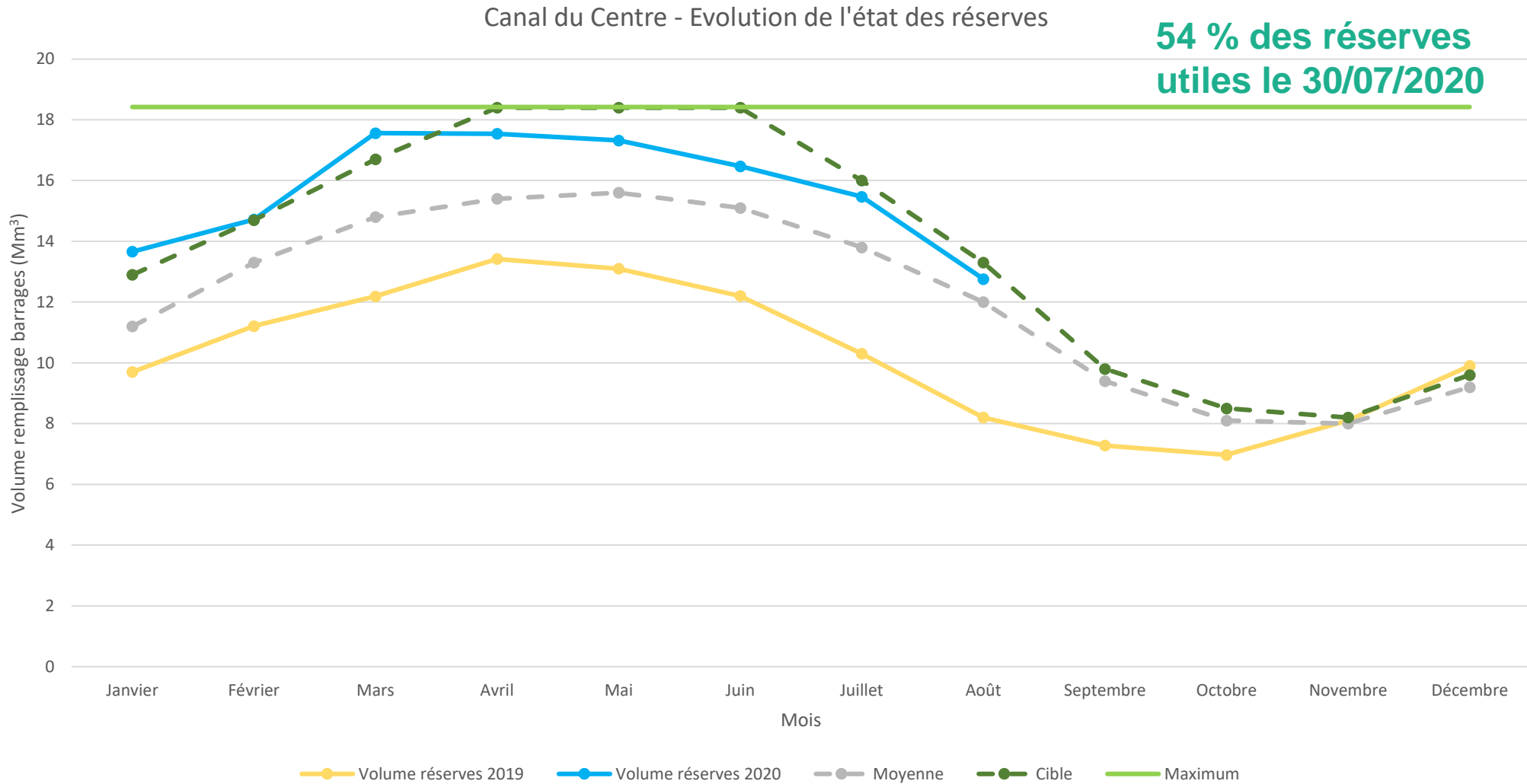
Etat des réserves en eau : canal de Bourgogne



Point sur la situation hydrologique



Etat des réserves en eau : canal du Centre





Strategie d'exploitation

Stratégie d'exploitation

Carte de l'offre sur le réseau Centre-Bourgogne





Point par itinéraire

	A compter du 03 août	Perspectives
Yonne	RPP	RAS
Nivernais	RPP Regroupement sur partie Loire (VNF + CD58)	Vigilance versant Loire – poursuite des mesures
Canal Roanne à Digoin	RPP	RAS
Canal de Briare	RPP (mesures de regroupement)	Fin de saison favorable suite remise en fonctionnement de l'usine élévatoire. Néanmoins, surveillance à avoir sur les rivières en cas de sécheresse (en particulier versant Loing)
Canal de Loing	RPP	Vigilance vis-à-vis débits rivière
Seille	RPP	RAS

Stratégie d'exploitation



Focus sur le canal de Bourgogne

	Situation actuelle	A compter du 3 août	Perspectives
St-Jean de Losne à Dijon	Biefs maintenus à 2.00 m Avisbat (n°FR/2020/03548) du 29 juillet pour économie d'eau à l'écluse 76S (horaires de passage)	Maintien des mesures	Fermeture début octobre
Dijon à Pouilly-en-Auxois	Biefs maintenus à 1.80 m	Maintien des mesures	Fermeture début octobre
Pouilly-en-Auxois à Venarey-Les Laumes	Biefs maintenus à 1.60 m	Biefs maintenus à 1.60 m Navigation à la demande 48h à l'avance	Fermeture envisagée mi août
Venarey-Les Laumes à Tonnerre	Biefs maintenus à 1.80 m	Maintien des mesures	Fermeture début octobre. Dépend évolution de la rivière Armançon et Barrages
Tonnerre à Migennes	Biefs à 1.80 m et 2.00 m (extrémités)	3 août 2020: fermeture de la section à la navigation - avis bat n°FR/2020/03510	Maintien des ports et des biefs : dérogation en cours auprès des services de l'Etat



Focus Latéral à la Loire

	Situation actuelle	A compter du 03 août	Perspectives
Canal Latéral à la Loire Nord	RPP	RPP	Vigilance sur le débit de l'Allier (soutien barrage de Naussac)
Canal Latéral à la Loire Sud	Abaissement du mouillage à 1.70m et 1,80m depuis le 22/07/2020	Regroupement des bateaux sur l'écluse du Guétin Limitation de mouillage à 1.40 m	<ul style="list-style-type: none">- Risque d'abaissements supplémentaires- Perspective de réduction anticipée de la saison => Expertise en cours



Focus sur le canal du Centre

	Situation actuelle	A compter du 03 août 2020	Perspectives
Versant Océan	RPP	Conservation RPP	Fermeture 1 ^{ère} quinzaine de septembre
Versant Med (hors Chagny)	RPP	Conservation RPP	Fermeture 1 ^{ère} quinzaine de septembre
Bief de Chagny	Mouillage 1.60 m pour la saison 2020		Fermeture 1 ^{ère} quinzaine de septembre
Ecluse de Crissey et de Digoin (CLL)	Regroupement avec horaires de passage depuis le 16/07 (avis bat: FR/2020/03271)		Fermeture 1 ^{ère} quinzaine de septembre

→ Evolution situation à suivre finement au vu des fortes chaleurs annoncées



Actualites du reseau



Point sur prestations faucardage

Canal de Bourgogne

- Versant Saône : ok
- Versant Yonne : poursuite interventions (interne + externe)

Canal du Nivernais : fin prévue cette semaine

Yonne : prévus au mois d'août

Canal du Centre : bief de Digoin réalisé- biefs 21 à 23 Océan
prévus début août

Roanne à Digoin : biefs amont prévus à la suite

Latéral à la Loire : nord de Nevers (4 biefs)

Briare : port de Briare envisagé

Canal du Loing: réalisé et en cours

Prestations externes : 600 000 €



Seille

Suite aux travaux sur les écluses de Loisy et Truchère, les plateaux d'écluse restent actuellement interdits d'accès.

Avis bat n° FR/2020/02838



Prochaine CLU extraordinaire GH :
le 13 août 2020 – 14h



Face au virus, soyons tous responsables !

vnf Voies navigables de France

COVID-19
MESURES DE PRÉCAUTION À DESTINATION DES USAGERS

Contribuons chacun à préserver la santé de tous

EN GÉNÉRAL

- Ne vous serrez pas les mains, même si vous portez des gants
- Évitez les regroupements
- Mouchez-vous avec un mouchoir à usage unique et jetez-le dans un sac poubelle
- Jetez vos déchets dans un sac fermé hermétiquement
- Toussez et éternuez dans votre coude
- Ne portez pas les mains à votre visage sans les avoir lavées préalablement

MEURES POUR LES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ

- Respectez les consignes données par les agents VNF
- Lavez-vous les mains régulièrement notamment AVANT et APRÈS tout contact avec un équipement à usage partagé : bollards, échelles de sas, poignées de portes/portails, interphones, télécommandes, tirettes des portes d'écluse, ...
- Privilégiez les contacts radio
- Restez à au moins 1,50 mètre des autres usagers et des agents VNF. Si la distance d'1,50 mètre ne peut pas être respectée, portez un masque

Seul le respect de toutes ces mesures dans leur ensemble est efficace pour faire barrière au virus

L'accès aux bâtiments et installations VNF est réservé strictement aux personnels VNF.

Si vous souhaitez avoir accès aux services de VNF, privilégiez un premier échange par téléphone ou mail.

Les mesures de prévention sanitaire peuvent allonger certaines procédures ou interventions des agents VNF : nous vous remercions de votre compréhension.

vnf Voies navigables de France

COVID-19
VON DEN NUTZERN ZU BEACHTENDE VORSICHTSMASSNAHMEN

Gemeinsam dazu beitragen, die Gesundheit jedes Einzelnen zu schützen

ALLGEMEIN

- Begrüßen Sie sich nicht durch Handschütteln, selbst wenn Sie Handschuhe tragen
- Vermeiden Sie Menschenansammlungen
- Die Nase mit einem Einweg-Taschentuch putzen und dieses in einem Müllbeutel entsorgen
- Entsorgen Sie Ihre Abfälle in einem luftdicht verschlossenen Beutel
- Husten oder niesen Sie in Ihre Armbeuge
- Fassen Sie Ihr Gesicht nicht an, ohne sich zuvor die Hände gewaschen zu haben

MASSNAHMEN BEI GEMEINSCHAFTLICH GENUTZTEN EINRICHTUNGEN

- Halten Sie die vom VNF-Personal erteilten Anweisungen ein
- Waschen Sie sich regelmäßig die Hände, insbesondere VOR und NACH jeglicher Berührung einer gemeinschaftlich genutzten Einrichtung: Poller, Leitern in Schleusenkammern, Tür-/Torgriffe, Sprechanlagen, Fernbedienungen, Reißleinen an Schleusentoren...
- Nehmen Sie vorzugsweise per Funk Kontakt auf
- Halten Sie 1,50 Meter Mindestabstand zu anderen Nutzern und VNF-Personal ein. Sollte es nicht möglich sein, den Abstand von 1,50 Metern einzuhalten, tragen Sie eine Maske

Nur durch die konsequente Einhaltung aller dieser Maßnahmen ist es möglich, das Virus wirksam einzudämmen

Der Zugang zu den VNF-Gebäuden und -Anlagen ist einzig dem VNF-Personal vorbehalten.

Falls Sie Zugang zu den Diensten von VNF bekommen möchten, sollten Sie bevorzugt vorab telefonisch oder per E-Mail in Kontakt treten.

Durch diese Gesundheits-Schutzmaßnahmen können manche Vorgänge oder Einsätze des VNF-Personal mehr Zeit in Anspruch nehmen: Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.

vnf Voies navigables de France

COVID-19
PRECAUTIONARY MEASURES FOR USERS

Let's all help look after everyone's health

GENERAL

- Do not shake hands, even if you're wearing gloves
- Avoid groups
- Blow your nose with a disposable handkerchief and throw it in a rubbish bag
- Dispose of your waste in a tightly closed bag
- Cough and sneeze into your elbow
- Do not touch your face with your hands without washing them first

MEASURES FOR SHARED-USE EQUIPMENT

- Follow the instructions given by VNF agents
- Wash your hands regularly, especially BEFORE and AFTER any contact with shared-use equipment: bollards, sluice ladders, door/gate handles, intercoms, remote controls, sluice gate controls...
- Use radio contact wherever possible
- Stay at least 1.50 metres from other users and VNF personnel. If you cannot maintain a distance of 1.50 metres, wear a mask

Only complying with all these measures as a whole is effective in preventing the virus

Access to VNF buildings and facilities is strictly reserved for VNF personnel.

If you wish to have access to VNF's services, ideally make contact first by telephone or email.

Health prevention measures can make certain procedures or interventions by VNF personnel take longer: thank you for your understanding.

Pour votre sécurité, consultez le guide de la FIN : <https://fin.fr/covid-19-travailler-en-securite>



Des questions?



FIN

Contact : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr